

**P6\_TA(2007)0439**

**Ratification par la Slovénie du protocole du 12 février 2004 portant modification de la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire \*\*\***

**Résolution législative du Parlement européen du 23 octobre 2007 sur la proposition de décision du Conseil autorisant la République de Slovénie à ratifier, dans l'intérêt de la Communauté européenne, le protocole du 12 février 2004 portant modification de la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (9453/2007 – C6-0180/2007 – 2006/0260(AVC))**

**(Procédure de l'avis conforme)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de décision du Conseil (9453/2007),
  - vu la demande d'avis conforme présentée par le Conseil conformément à l'article 300, paragraphe 3, deuxième alinéa, en liaison avec l'article 61, point c), l'article 67 et l'article 300, paragraphe 2, premier alinéa, du traité CE (C6-0180/2007),
  - vu l'article 75, paragraphe 1, de son règlement,
  - vu la recommandation de la commission des affaires juridiques (A6-0369/2007),
1. donne son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil;
  2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.